



## Mairie de Valigny

15, route d'Ainay - 03360  
Tél: 04.70.66.60.77  
Courriel: mairie-valigny03@wanadoo.fr

## DELIBERATIONS

**1<sup>er</sup> Octobre 2021**

*L'an Deux Mille vingt et un, le premier octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALIGNY, se sont réunis dans l'espace socioculturel, sous la présidence de Mr Francis Leblanc, le Maire.*

**ETAIENT PRESENTS** : MM, Alain BECQUART, Aimé CHEMINOT, Bernard CHORGNON, Delphine DESCHAUME, Franck DEUSS, Marie MILLERAT-DALDIN, Manon GAYET, Dominique GOVIGNON, Bernadette HATIT, Francis LEBLANC, Corinne TIERCE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Manon GAYET.

*En Début de séance, Mme Marie Millerat-Daldin fait remarquer que certains éléments n'apparaissent pas dans le compte rendu et les délibérations :*

**Comité de pilotage Eolien :**

- *la composition de ce Copil, n'apparait pas comme cependant annoncé par Mr le maire (les élus des autres communes intéressées par le projet),*
- *Mr le Maire précise que des citoyens de Valigny seront intégrés au COPIL dans une seconde phase.*
- *Mr le Maire indique que la concertation citoyenne n'a pu se réaliser en période de crise sanitaire. Mme Marie Millerat-Daldin indique qu'elle aurait pu se mettre en place sous une forme différente que présenteielle (sondage, enquête). Mr le Maire indique que cette concertation citoyenne telle que définie dans la profession de foi électorale et le bulletin municipal d'avril, sera réalisée dans un second temps.*

*Pour ces raisons, Mme Marie Millerat-Daldin refuse de signer le dernier compte rendu en date du 9 Juillet 2021.*

-----

*Mr le Maire rappelle que les travaux de réhabilitation et d'amélioration énergétique de la mairie ont fait l'objet d'une publication dans le cadre d'un appel public à la concurrence, sous la forme d'une procédure adaptée. Cette consultation a été publiée le 18 juin, pour une remise des offres le 16 juillet à 12 heures.*

**Réhabilitation  
Et Amélioration  
Énergétique  
Mairie**

*Au terme échu 19 entreprises avaient répondu à l'annonce, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 juillet en présence de Mr Nicolas Paradis, maître d'œuvre.*

*Le lot n°2 « gros Œuvre » était infructueux.*

*La commission a décidé :*

- *de faire une renégociation sur le lot n°3 « Charpente Bois » et le lot n°4 « Couverture ».*
- *de recontacter l'entreprise , suite à une erreur de calcul dans le DPGF du lot n°10 « Electricité » pour savoir si elle maintenait ses tarifs. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.*

*Suite à cette renégociation et à la réponse de l'entreprise concernant le lot n°10, un second appel d'offre a été publié le 3 septembre, pour les lots n°2 et n°10, avec une remise des offres le 24 septembre à 12h.*

*Au terme de cette nouvelle consultation, la commission d'appel d'offres s'est à nouveau réunie le 30 septembre en présence de Mr Nicolas Paradis, maitre d'œuvre.*

*Mr le maire soumet au conseil municipal le rapport d'analyse final des offres et le récapitulatif des entreprises jugées les mieux disantes, compte tenu des notes techniques et financières.*

*En ce qui concerne le lot n°2 gros œuvre une seule entreprise a répondu, mais les prix étant très au-dessus des prix habituellement constatés pour des prestations similaires, cette offre a été déclarée inacceptable et fera donc l'objet d'un marché négocié.*

*Après analyse des offres d'après les critères établis, les entreprises les mieux classées sont les suivantes :*

|   |                        |
|---|------------------------|
| <b>Lot n° 1</b> : : ADS - 63100 Clermont Ferrand.....   | 28 200,00 € HT         |
| <i>(Désamiantage)</i>   |                        |
| <b>Lot n°2</b> : Offre inacceptable ; procédure adaptée<br><i>(Gros Œuvre)</i>                  |                        |
| <b>Lot n°3</b> : MCA LAZARO - 63300 Thiers.....   | 16 695,44 € HT         |
| <i>(Charpente bois)</i>   |                        |
| <b>Lot n°4</b> : MCA LAZARO - 63300 Thiers.....   | 38 777,29 € HT         |
| <i>(Couverture)</i>   |                        |
| <b>Lot n°5</b> : SARL Serrurerie Nouvelle - 03400 Yzeure ...                                    | 63 021,00 € HT         |
| <i>(Menuiseries extérieures – Serrurerie)</i>   |                        |
| <b>Lot n°6</b> : Auriche Menuiserie – 03600 Malicorne...  | 45 387,60 € HT         |
| <i>(Menuiseries intérieures)</i>  |                        |
| <b>Lot n°7</b> : SARL SNFT – 03600 Désertines.....  | 55 563,00 € HT         |
| <i>(Plâtrerie Peinture Faux-Plafonds)</i>   |                        |
| <b>Lot n° 8</b> : SARL Ducellier – 03000 Moulins.....   | 12 974,60 € HT         |
| <i>(Carrelage Sol souple Faïence)</i>   |                        |
| <b>Lot n° 9</b> : SARL RDB Energies – 03390 Montmarault   | 27 000 € HT            |
| <i>(Plomberie Sanitaire Chauffage)</i>  |                        |
| <b>Lot n° 10</b> (Electricité) : La Lourousienne Electricité – 03330<br>Louroux de Bouble ..... | 29 604,00 € HT         |
| <b>Total du marché, sans le lot n°2, s'élève à .....</b>  | <b>317 222,93 € HT</b> |

*Le Conseil municipal, oui l'exposé de Mr le Maire, décide à l'unanimité de retenir l'ensemble des entreprises choisies par la commission d'appel d'offre après analyse, pour la réalisation des travaux de réhabilitation et d'amélioration énergétique de la mairie.*

*La lutte contre le changement climatique est l'un des enjeux majeurs du 21<sup>e</sup> siècle.*

*La loi de programme n° 2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique de la France (loi POPE) en a fait l'une de ses priorités.*

*Afin d'atteindre les objectifs en matière de diminution des gaz à effet de serre, elle soumet les fournisseurs d'énergie à des obligations d'économie.*

*Elle a instauré les certificats d'économie d'énergie (CEE) qui valorisent les actions menées dans le but de réduire les consommations telles que les travaux d'optimisation dans le domaine du bâtiment, le remplacement de lampes sur les candélabres d'éclairage public, des stages de sensibilisation à la conduite économique...*

*Les opérateurs peuvent ainsi se libérer de leurs obligations soit en réalisant directement ou indirectement des économies, soit en acquérant des certificats.*

*Mr le Maire soumet au conseil municipal le contrat d'incitation financière avec la Société PME (Penser Mieux l'Energie) concernant les travaux de la mairie.*

*Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer ce contrat d'incitation financière.*

*Suite à la réduction des amendes de police, Mr le Maire propose de réactualiser le plan de financement concernant le chemin piétonnier sécurisé de la façon suivante :*

**Chemin piétonnier  
Sécurisé**

| Coût du projet   |                  | Recettes prévisionnelles                   |                  |
|------------------|------------------|--|------------------|
| Nature           | Montant HT       | Nature                                     | Montant HT       |
| Syndicat Ygrande | 52 704.40        | Conseil départemental (Amendes de police)  | 7 057,88         |
|                  |                  | Etat (prévention des risques : 45 %)       | 23 717,00        |
|                  |                  | Communauté de communes du Pays de Tronçais | 10 964,76        |
|                  |                  | <b>Total des subventions (79,20 %)</b>     | <b>41 739,64</b> |
|                  |                  | Autofinancement de la commune              | 10 964,76        |
| <b>Total</b>     | <b>52 704.40</b> | <b>Total</b>                               | <b>52 704.40</b> |

**Certificat  
D'économie  
D'énergie**

*Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :*

- *approuve le plan de financement,*
- *autorise Mr le Maire à faire toutes les démarches nécessaires dans le cadre de cette opération.*

-----  
*Mr le Maire demande au conseil municipal de prendre une délibération modificative afin de régler la participation à la prise en charge des colis pour le personnel des EHPAD du Pays de Tronçais pour un montant de 180 €.*

### **Délibération modificative Personnel EHPAD**

*Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la délibération modificative suivante :*

*Fonctionnement – Dépenses :*

*Compte 615221 « entretien bâtiments publics » : - 180 €*

*Compte 6718 « autres charges exceptionnelles » : + 180€*

-----  
*Mr le Maire demande au conseil municipal de prendre une délibération modificative afin de verser la subvention au CEN 03, allouée par délibération le 9 juillet 2021 pour un montant de 50 €.*

### **Délibération modificative Subvention CEN 03**

*Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la délibération modificative suivante :*

*Fonctionnement – Dépenses :*

*Compte 615221 « Entretien bâtiments publics » : - 50 €*

*Compte 6574 « Subvention de fonctionnement » : + 50€*

### **Motion ONF**

-----  
**Exposé des motifs :** *Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires au sujet des arbitrages conclus récemment pour le Contrat d'Objectifs et Performance (COP) État-ONF. Il a été mentionné les deux points suivants :*

- *« Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. »*
- *« Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...]. »*

*Le 2 juillet dernier, le Contrat d'objectifs et de performance (COP) État-ONF a été voté lors du conseil d'administration de l'ONF, malgré l'opposition de toutes les parties prenantes autres que l'État (collectivités, filière, syndicats et personnalités qualifiées).*

*Considérant :*

- *Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts au financement de l'ONF, à Hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis 10 M€ en 2024 et en 2025,*

- *Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,*
- *Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,*

**CONSIDERANT :**

- *L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,*
- *L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,*
- *Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;*
- *Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,*

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, à la majorité des membres présents :***

- *Exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;*
- *Exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;*
- *Demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,*
- *Demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;*
- *Autorise le Maire à signer tout document afférent.*

-----  
*Mr le Maire présente au conseil municipal une analyse du compte rendu annuel du SIVOM Eau et Assainissement de St Menoux.*

*Le conseil municipal émet un avis favorable.*

-----

*Mr le Maire donne le compte rendu du comité de pilotage Eolien du 17 septembre, qui est composé des trois adjoints et du maire de la commune de Valigny, ainsi que de trois représentants de la commune de St Aignan des Noyers. Après discussion ce comité de pilotage sera renommé en commission de consultation.*

*A ce jour, il n'y a rien de défini, car tout dépendra du résultat des analyses environnementales qui sont en cours ; ainsi que des mesures du potentiel éolien.*

*L'installation du mat de mesures a été réalisée en Août sur la commune de St Aignan des Noyers et ce dernier sera présent sur une durée d'au moins un an..*

*Les comptes rendus définitifs de cette commission seront envoyés à tous les élus.*

*Mr le Maire donne le compte rendu du comité de pilotage du local commercial et précise qu'il a réalisé une étude de chalandise sur le territoire limitrophe : Bessais le Fromental, Isle et Bardais et St Aignan des Noyers.*

*Il est encourageant de noter quelques points forts : 2 terrains de camping assez proche, hébergement (60 chambres approximativement), chemin de St Jacques de Compostelle, Chemins de randonnées et également les concours de pêche (Etang de Goule et Pirot).*

*Actuellement un dépôt de dossier sur des sites concernant la reprise de commerce va être réalisé.*

-----  
*Alain Becquart donne le compte rendu de la journée citoyenne, qui s'est passée dans la bonne ambiance, comme les années précédentes.*

## **QUESTIONS DIVERSES**

*Mr le Maire informe le conseil municipal qu'une enquête publique relative au projet de révision partielle du SCoT est organisée sur le territoire du PETR du pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, du lundi 27 septembre au jeudi 28 Octobre 2021. L'affichage de cet avis a été publié sur le site internet et dans la vitrine de la mairie.*

-----  
*Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) initié depuis 2018, Mr le Maire informe le conseil municipal de la mise à la disposition au public de ce projet, sur le site la communauté de communes du Pays de Tronçais et en version papier dans ses locaux, à partir du vendredi 1<sup>er</sup> Octobre pour une durée d'un mois.*

-----  
*Mr le Maire informe le conseil municipal que suite à la réévaluation des biens mobiliers de la commune, le contrat multirisque de la commune augmentera de 80 €.*

-----  
*Mr le Maire donne lecture d'un mail et de deux lettres de désaccord concernant l'installation d'éoliennes sur la commune.*

-----  
*Mr le Maire donne lecture d'un courrier de la famille de Mr et Mme Hatit par lequel elle remercie le Conseil Municipal et les employés communaux des marques de sympathie qui lui ont été témoignées.*

*Mr le Maire fait un point sur la situation financière de la commune et précise qu'il faut poursuivre ses efforts concernant la maîtrise des charges de fonctionnements.*

-----

*Mr le Maire informe le conseil municipal que la création d'un conseil municipal jeunes est en cours d'élaboration : 1ère réunion d'information le 9 octobre suivi d'une seconde le 6 Novembre pour procéder aux élections.*

-----

*Mme Marie Millerat-Daldin s'interroge sur le rôle de la commission communication. Elle souligne que des articles sont parus sur un compte Facebook, sans que la commission en soit informée.*

-----

*Mr Dominique Govignon fait remarquer qu'il aurait été judicieux d'aviser les autres associations concernant le don de 5 anciennes tables, à une association qui n'est plus communale.*

